

Délibération n°CA-2024-84

Approbation des engagements en matière de dépenses d'investissement en attente du vote du budget primitif 2025

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 23 Date de convocation : 18 novembre 2024
Présents : 16 Quorum fixé à 12 membres
Votants : 16
Procurations : 0

Résultats du vote :

Voix "pour" : 16

Voix "contre" : 0

Abstentions : 0

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Mme Marie-Claire FAIVRE	X		
M. Laurent BAILLY	X		
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
M. Benoît CORNU		X	
Mme Christelle RIGOLOT	X		
M. Jean-Claude GAY		X	
Mme Isabelle ARNOULD		X	
M. Yves KRATTINGER		X	
Mme Edwige EME	X		
M. Bernard PIQUARD		X	
Mme Patricia FASSET		X	
M. Jean-Marie BERTIN	X		
Mme Karine GUILLEREY		X	
M. Thomas OUDOT	X		
Mme Carmen FRIQUET	X		
M. Frédéric BURGHARD		X	
M. Jean-Paul CARTERET		X	
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND	X		
M. Sylvain GUILLEMAIN		X	
Mme Marie BRETON		X	
M. Francis ABRY	X		
M. Gilles MARSOT	X		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
M. Thierry BORDOT		
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		
M. Fernand BURKHALTER		X
Mme Sylvie COUTHERUT		X
M. Laurent SEGUIN		
Mme Véronique GRANDJEAN	X	
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY	X	
Mme Carole MICHEL		
M. Michel RICHARD		
Mme Sylvie MANIERE	X	
M. Hervé PULICANI	X	
Mme Martine GAUTHERON		
M. Dimitri DOUSSOT		
Mme Corinne JEANPARIS		
Mme Isabelle GEHIN		
Mme Corinne BONNARD	X	
Mme Christelle CLEMENT		X
M. René ROBERT		
M. Jean-Claude TRAMESEL		
Mme Monique BOUCRY		X
M. Régis PINOT		X
M. Gabriel CHARBONNIER		
M. François LAURENT		

Membres élus ayant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
CNE Maxime GERARD	X	
SCH Stéphane GILLET	X	
CNE Michel TOURDOT	X	
ADC Laurent LAMARCHE		
M. Gilles VIENNET	X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
LTN Rodolphe TAILLARD		
ADC Dimitri AIME		
LTN Michaël COUROUX		
ADJ Françoise VALEUR		X
Mme Muriel PEREUR		

Membres de droit

	Présent	Excusé
M. Romain ROYET, préfet de la Haute-Saône		X
Direction des services du cabinet de la Préfecture	X	
M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le lieutenant-colonel Denis LAPREVOTE-TARNAUD, Référent mixité et lutte contre les discriminations et référent sûreté et sécurité	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le médecin lieutenant-colonel Florent NOËL, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône		X
M. Étienne SAÏD, responsable de la paierie départementale de la Haute-Saône, représenté par M. Jérôme KOZIURA		X

Étaient également présents

M. le colonel Djamel FERRAND, directeur adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
M. le lieutenant-colonel Franck BEL, chef d'Etat-Major du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie JUIN, cheffe du pôle « Administration Générale »

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, à quatorze heures, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de **Madame Edwige EME**, présidente du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

Vu le code général des collectivités territoriales.

Après avoir entendu les précisions données par **madame Edwige EME**, rapporteuse de ce dossier, en ces termes :

Avant que le budget primitif 2025 soit voté par le conseil d'administration, certaines procédures comptables réglementaires listées ci-dessous sont applicables de plein droit :

- pour les reports de crédits ;
- pour l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses de fonctionnement dans la limite de celles de N-1.

En effet, afin de ne pas interrompre l'activité du SDIS, il convient d'autoriser la présidente à engager les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2024) et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025.

Les engagements et liquidations afférentes à cette autorisation seront repris dans le budget primitif de l'exercice 2025.

Il est donc demandé aux membres du conseil d'administration du SDIS de bien vouloir autoriser la présidente du conseil d'administration du SDIS, à engager les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2024) (BP+BS+DM+ transferts de crédits au sein d'un même chapitre) et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 pour les comptes suivants :

Article	Libellé	Crédits ouverts en 2024	Autorisation à dépenser (quart des crédits ouverts en 2024)
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences	22 600,00	5 650,00
21311	construction de bâtiments administratifs	80 000,00	20 000,00
21312	Construction de centres d'incendie et de secours	171 000,00	42 750,00
21535	Réseau de transmission	55 600,00	13 900,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	349 264,00	87 316,00
21568	Matériel non mobile d'incendie et de secours	779 349,86	194 837,47
21578	Autre matériel et outillage technique	11 600,00	2 900,00
21828	Autre matériel de transport	405 000,00	101 250,00
21838	Autre matériel informatique	130 274,59	32 568,65
21848	Autre matériel de bureau et mobilier	50 000,00	12 500,00

Décision

Les membres du conseil d'administration, autorisent, **à l'unanimité**, la présidente du conseil d'administration du SDIS, à engager les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2024) (BP+BS+DM+ transferts de crédits au sein d'un même chapitre) et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 pour les comptes suivants :

Article	Libellé	Crédits ouverts en 2024	Autorisation à dépenser (quart des crédits ouverts en 2024)
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences	22 600,00	5 650,00
21311	construction de bâtiments administratifs	80 000,00	20 000,00
21312	Construction de centres d'incendie et de secours	171 000,00	42 750,00
21535	Réseau de transmission	55 600,00	13 900,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	349 264,00	87 316,00
21568	Matériel non mobile d'incendie et de secours	779 349,86	194 837,47
21578	Autre matériel et outillage technique	11 600,00	2 900,00
21828	Autre matériel de transport	405 000,00	101 250,00
21838	Autre matériel informatique	130 274,59	32 568,65
21848	Autre matériel de bureau et mobilier	50 000,00	12 500,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20241218-CA-2024-84-DE

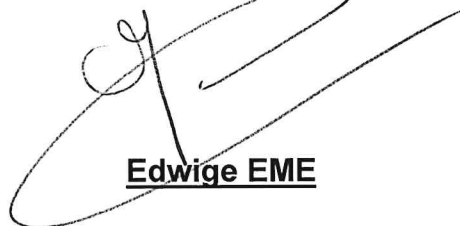
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Publication : 20/12/2024



La présidente du conseil d'administration,


Edwige EME